



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Unité départementale des Vosges

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Grand Est**

Epinal, le 08/08/2023

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 16/05/2023

Contexte et constats

Publié sur **GÉORISQUES**

NESTLE WATERS SUPPLY EST - AGRIVAIR

12 BD GARIBALDI
92130 Issy-les-Moulineaux

Références : S-23-911RP
Code AIOT : 0100024720

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 16/05/2023 dans l'établissement NESTLE WATERS SUPPLY EST - AGRIVAIR implanté Rue Halichard 88140 Contrexéville. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

La visite de ce site, propriété de Nestlé Waters Supply Est, intervient à la suite des travaux engagés par la société après la mise à jour de sites présentant des déchets liés à l'exploitation industrielle passée des usines d'embouteillage par d'anciens exploitants à proximité. Ce site n'était pas concerné par la présence de déchets industriels mais présentait en surface de nombreux pneumatiques usagés du fait d'une activité passée liée aux sports mécaniques (moto-cross).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- NESTLE WATERS SUPPLY EST - AGRIVAIR
- Rue Halichard 88140 Contrexéville
- Code AIOT : 0100024720
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

L'AIOT visitée est un ancien site de moto-cross.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Madame la Préfète ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Madame la Préfète, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Gestion des sites et sols pollués	Autre du 03/04/2017	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Les constats et l'examen du rapport de fin de travaux fournis par la société Nestlé Waters Supply Est conduisent l'Inspection à considérer que l'ensemble des déchets présents sur ce site ont été évacués.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Gestion des sites et sols pollués

Référence réglementaire : Méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués d'avril 2017
Thème(s) : Autre, Sites et sols pollués
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : La politique nationale de gestion des sites et sols pollués est une politique de gestion des risques suivant l'usage des milieux. Elle engage à définir les modalités de suppression des pollutions au cas par cas, compte tenu des techniques disponibles et de leurs coûts économiques. Le maintien de pollution résiduelle sur un site est lié à sa compatibilité avec l'usage retenu (industriel, résidentiel, ...) et, si nécessaire, assorti de conditions de maîtrise de leur impact sanitaire ou environnemental.
Constats : A l'occasion de la visite du site, l'Inspection a pu constater la bonne exécution des travaux d'évacuation des déchets de pneumatiques recensés sur le site : 
Suite à la visite, NWSE a transmis à l'Inspection un rapport de fin de travaux édité par le bureau d'études SEURECA. Ce rapport indique que les travaux ont été menés du 06 avril au 14 avril 2022 et explicite les quantités et exutoires des déchets évacués : • DIB, 1,18 tonnes évacués vers le centre ONYX EST de Thaon-les-Vosges ; • déchets inertes, 7,6 tonnes gérés par la société ONYX EST ; • pneumatiques, 67.595 tonnes, évacués vers ALPHA RECYCLAGE à Laronxe. L'ensemble des documents afférents au suivi de ces déchets est annexé au rapport fourni par l'exploitant. Au regard de ces éléments et des constats réalisés sur site, l'Inspection considère que les travaux réalisés ont permis le nettoyage complet de ce site où étaient pratiquées des activités mécaniques (moto-cross).
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet